

Bulletin du Parl. Franç. Haute-Ville

IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

9, RUE NOTRE-DAME EST

Boîte de Poste 388

JOSEPH BEGIN

Directeur—Propriétaire

Téléphone: Bell Main 4974.

ABONNEMENT

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2; 6 mois \$1.00

MONTREAL ET BANLIEUE (par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois \$1.25

ÉTATS-UNIS

STRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois \$1.25

Un numéro, 5 cents

La culpabilité des puissances

Tous les gouvernements d'Europe peuvent dire leur *non culpa* en présence de la guerre actuelle qui menace de devenir une conflagration générale; car ce sont eux qui l'ont préparée.

Depuis des siècles qu'ils ont cessé de se constituer les défenseurs du droit opprimé, qu'ils ont pris l'habitude de rester spectateurs indifférents des tyrannies exercées par les forts contre les faibles, les crimes de tous genres se sont accumulés sur la tête de ces peuples coupables et errent aujourd'hui vengeance au ciel.

Tout se paie ici-bas pour les sociétés; la justice de Dieu le veut. Il n'y a que les punitions des individus qui peuvent être différées au-delà de la vie présente, celles des sociétés doivent s'appliquer sur la terre, vu que les gouvernements humains n'existent plus dans l'autre vie.

L'histoire sacrée et profane nous montre que Dieu attend longtemps, quelquefois, avant d'exercer sa justice sur les peuples coupables; il attend des siècles, et pendant des siècles il fait également peser ses avertissements; mais infailliblement, après les grâces méprisées, la justice a son cours, et la sentence s'exécute.

Qu'on ouvre l'Écriture Sainte, qu'on lise les prophètes annonçant longtemps à l'avance la chute des empires les plus puissants, et faisant l'énumération des crimes qui appellent les fléaux sur les villes et les nations coupables, et on restera convaincu que jamais, depuis l'origine du monde, les peuples criminels n'ont évité leurs châtements.

Il est été rayé du monde des nations, et Dieu en a suscité d'autres pour répondre à ses desseins et concourir à l'accomplissement des décrets de sa divine providence.

C'est la philosophie de l'histoire; l'Égypte, les empires d'Assyrie, des Mèdes, des Perses, des Grecs, des Romains, tous les uns après les autres, après des durées plus ou moins longues, ont mordu la poussière, et la barbarie s'est installée à la place de ces grandes civilisations qui semblaient assurées de l'immortalité.

C'est Dieu, roi immortel des siècles, qui fonde les empires, les élève et les abaisse. Il les élève pour qu'ils exercent

la justice et concourent à l'accomplissement de ses vues sur l'humanité.

Après la disparition du colosse romain sous le flot envahissant des barbares, la sainte Église, instrument de Dieu, organisa en Europe, des royaumes et des empires chrétiens à qui elle confia la mission sainte de défendre le droit opprimé et de porter dans le monde les lumières de l'Évangile.

L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, mais entre tous, la France, reçut cette noble vocation qui lui valut le titre de Fille aînée de l'Église. Pendant des siècles, qui furent pour elle des siècles de grandeur et de gloire, elle exerça sa mission divine et porta partout la vraie civilisation, pendant que tour à tour les autres l'abandonnaient.

Aujourd'hui, au XXe siècle de christianisme, ces peuples ont tous déchiré leurs titres de noblesse chrétienne, et apostasié leur mission.

Depuis la grande révolution française, tous ces peuples ont renié leur origine chrétienne pour se faire les persécuteurs de l'Église, les avocats de l'erreur et les protecteurs des nations criminelles.

C'est ainsi que depuis deux cents ans, l'empire ottoman, que jadis les rois chrétiens combattaient sans merci, a eu libre champ pour multiplier ses cruautés en Orient, contre les petits peuples chrétiens.

Par ce principe de non intervention, adopté par les cours d'Europe, on a laissé égorger des frères et anéantir des nationalités catholiques.

Le ciel ne peut pas rester indifférent à cette politique diabolique. Comme au premier jour du monde le sang du juste crie vengeance.

Les puissances en Europe auront beau répondre à Dieu qui les interroge sur le sang d'Abel: *Nous ne sommes pas les gardiens de nos frères*; le Seigneur laissera tomber sur eux la même malédiction que sur le fratricide Caïn; Vous serez désormais errants de par le monde; cette puissance que Je vous avais donnée, je vous l'ôte pour la donner à d'autres qui s'en serviront pour ma gloire.

Pierre BAYARD.

LES RECORDS DE NÉPOMUCÈNE

Népomucène, du *Pays*, vient d'établir des records! Naturellement, il tombe encore sur la province de Québec.

Les étrangers, les transuges qui se meuvent aux bureaux du susdit journal, feuille encouragée et soutenue par les juifs, se sont donnés la mission de déprécier, de mépriser, de calomnier notre catholique province de Québec. Gare à eux!

D'abord, Monsieur Népomucène établit le record de la mortalité infantile. S'il meurt tant d'enfants, expliquez-nous donc le fait de l'accroissement si rapide des nôtres dans tous les centres où ils s'établissent!

Les Anglais de l'Ontario, des États-Unis et les trois points, français, ne peuvent avoir le record de la mortalité infantile, puisqu'ils n'ont presque pas de famille ou point du tout.

Il ont le record des naissances manquées, ce qui n'est pas à leur honneur! Ils empêchent de naître ce qui doit naître, bien que Dieu le leur défende.

Vous vous trompez, Népomucène, le record des villes sales n'est pas à Montréal et à Québec, mais dans certains quartiers des villes de Londres, de Liverpool, de Manchester, etc.

Si vous voulez avoir le record des gens en guenilles et qui crèvent de faim, c'est dans ces mêmes villes que vous le trouverez et dans certaines villes de votre prospère Allemagne, et non dans la province de Québec.

Pour le record de la *royauté*, vous le trouverez encore aux mêmes endroits et en certains centres de France! Voulez-vous le record des divorces, allez aux États-Unis et en France, vous le trouverez.

On sont les records du socialisme, des grèves, des suffragettes, des pickpockets, des révolutions? ne sont-ils pas dans vos pays prospères.

Qui a le record du fanatisme intransigeant et persécuteur, le record de la course effrénée au dieu dollar, des injustices criantes? Encore vos "pays prospères", M. Népomucène...

Les records de la province de Québec ne sont que des bagatelles à côté de ceux-là.

Cependant, nous avons dans la province de Québec certaines gens qui détiennent le record de la bassesse, des trahisons, du bon sens dévoyé, de l'étréitesse d'esprit, ce sont les *anonymes du Pays*! Oui, comme ce *Pays* sont le traité! quel le besogne infâme il s'efforce d'accomplir parmi nous!

DIS-MOI QUI TU HANTES...

Le discours du sénateur Poirier, au congrès de la langue française, nous avait déjà fort surpris.

Pour faire ses remarques, plus ou moins justes, il nous semble qu'il aurait dû choisir un autre temps et un autre lieu.

Il n'est pas toujours bon de dire sa pensée surtout quand cette pensée est de nature à blesser des hôtes bienveillants.

Un homme de bonne société, éduqué, poli, tient compte de ces circonstances.

En repoussant des attaques qu'il regardait comme injustes, M. l'abbé Huard était dans son droit; personne ne peut lui en faire de reproches.

Le sénateur Poirier pouvait mieux préciser sa pensée en répondant à M. l'abbé Huard, mais ne pas le faire dans le *Pays* où tous les mécontents de bas étages vont déverser leur bile, accoucher de leurs petites idées tripointées.

Encore moins, lui, sénateur, faire la courtoisie devant un Godefroy Langlois, connu pour ses principes avancés et comme le plus acharné dénigreur de notre race.

trairement les yeux sur ces choses, messieurs les critiques.

Eh! écrivailleurs du *Pays*, sans doute, Baptiste a cent fois raison, quand il met dans la vie éternelle le bonheur parfait des siens. Baptiste est ignorant, lui, mais il a la foi, il sait qu'au-delà de ce monde, il y en a un autre infiniment supérieur, destiné aux âmes justes où le bonheur les attend.

Vous, gens du *Pays*, vous avez oublié tout cela; vous êtes devenus comme ces payens dont parle l'Écriture, qui "marchaient dans les ténèbres, à l'ombre de la mort". Et pourtant, vous vous croyez savants!

Vous êtes, remplis de la sagesse humaine; mais absolument dépourvus de celle que donne l'Esprit Saint. Or, la sagesse humaine, dit encore l'Écriture, est folie aux yeux de Dieu.

"Que faisons-nous, disait le docteur Augustin avant sa conversion, les ignorants gagnent le royaume des Cieux, et nous, avec toute notre science, toute notre philo-sophie, nous nous perdons comme des chiens."

Heureux petits enfants que le bon Dieu sauve des vilains pièges que le *Pays* se propose de tendre à la jeunesse! Si certaines autorités du *Pays* étaient mortes dans leur enfance, c'eût été un grand avantage pour elles et pour la religion. Ces pauvres émancipés ne seraient pas embourbés, comme ils le sont, et si cruellement, sous la griffe du diable.

"Le char est trop enfoncé, disait Luther, à sa femme qui lui proposait de revenir à la religion de ses pères. Non, nous ne verrons jamais ce beau Ciel où brillent tant de milliers d'étoiles."

Que nous aimons ce Baptiste avec son costume rustique et sa bonhomie!

Quelle différence entre ce brave homme et nos petits sauteurs de barrières du *Pays*!

André CHAUVEAU.

Reconnaissance à S. Joseph

Reconnaissance, à saint Joseph pour une faveur obtenue par sa puissante intercession.

J. B.

Mgr J.-A.-I. Douville a fêté cette semaine son jubilé sacerdotal. A cette occasion, tout le séminaire de Nicolet était en liesse.

SCANDALISÉ !

Le *Pays* s'enfonce de plus en plus!

Voilà que J.-B. D. y dépose ses œufs maintenant!... Le croiriez-vous, ce J.-B. D. est scandalisé! C'est une âme si délicate, voyez-vous, comme tous les scribes du *Pays* d'ailleurs!

Il est scandalisé de ce que les autorités du congrès de la langue française n'ont pas envoyé de message au président Fallières, pendant qu'ils en ont envoyé un à Georges V!

M. J.-B. D. ne peut digérer cette pilule!

Voici pour vous aider à la faire passer, M. J.-B. D.!

Les Canadiens français, à part un petit groupe de dévoyés que l'on nomme *émancipés*, sont catholiques et catholiques pratiquants!

Le gouvernement français est un gouvernement persécuteur; il a outragé le Pape, notre père commun; mis des entraves sérieuses à l'action de l'Église de

France, chassé ses religieux et religieux pendant qu'Édouard VII le père de Georges V les recevait.

Les autorités du congrès ne pouvaient pas démentir faire la courtoisie devant le gros bonhomme qui incarne si bien l'esprit sectaire et diabolique de la meute sans culotte qui gouverne ou plutôt qui ruine notre Mère-patrie.

La France chrétienne, la France de nos pères, la France instruite a été dignement représentée et traitée ici avec tous les égards qui lui étaient dus.

Laissez les morts ensevelir les morts, disait Notre-Seigneur; de même, laissez nos maçons fraterniser avec leurs copains d'outre-mer!

Quand Godefroy organisera un congrès de la libre pensée, il pourra envoyer un message à Fallières, ou à tout autre de la même espèce, comme il lui plaira...

J.-A. DOLLARD.

"MOINS DE LICENCES ET PLUS D'IVROGNES"

Le *Pays* est au désespoir!

Depuis qu'on a ordonné la fermeture des buvettes de bonne heure et diminué les licences, le nombre des ivrognes augmente, dit-il. N'est-ce pas désolant pour des gens qui tiennent si fort à la moralité publique?

La chose est guère croyable, il est vrai, mais puisque les gens du *Pays* le constatent, ce doit être certain. Il est vrai que leur père le "Grand Voltaire", leur a dit: "Montez, mentez encore, il en restera quelque chose"... Ceci ébranle considérablement notre confiance en la véracité de ces messieurs.

En tout cas, voici un fait qui est peu de nature à corroborer les dires de la petite feuille. Dans une petite ville assez importante, les licences ont été retirées; sans doute, on y rencontre encore par-ci par-là quelques ivrognes; malgré cela, les marchands sont unanimes à constater que depuis le retrait des licences, les paiements se font mieux; les industriels sont mieux servis, par leurs hommes, le travail est meilleur. Des jeunes gens nous disaient: "Au temps des licences, on entrainait à la buvette pour se payer la traite à tour de rôle; maintenant, on n'y pense plus et l'argent est sauf." — Seuls, les débiteurs de boisson se trouvent mal de ces réglemanis.

O farceur de *Pays*!

Pierre LEMOINE.

Le crétinisme yankee

Je pensais pouvoir clore, provisoirement, cette rubrique ouvrant des horizons étranges sur le bestialisme, ou si vous aimez mieux, sur la bêtise énorme des milliers de sociétés secrètes, plus ou moins maçonniques et kabbaliques qui pullulent aux États-Unis.

Mais un fait récent, et il doit s'en produire, là-bas, des centaines du même genre, m'oblige à la reprendre.

Je traduis un journal anglais de Montréal, 9 octobre:

"Un roman d'amour qui, selon les intéressés, aurait commencé il y a 5,000 ans, sur le bord du Nil, vient de se terminer par une action en divorce portée devant la Cour de Saint-Louis par la dame Ott, contre le sieur Ott, artiste peintre.

"Ce monsieur et cette dame croient à la réincarnation. Ils déclarent que leur roman, si pitoyablement détruit aujourd'hui, commença lors d'une première existence, au temps où ils étaient de tout jeunes Égyptiens.

"La dame est une ancienne poseuse d'atelier. Ott l'épousa (à la mode civile sans doute), en 1910, après son retour d'Égypte, où il avait fait des études de peinture — et aussi assure le sieur Ott, des songes étranges.

"Lorsqu'il rencontra sa poseuse aux États-Unis, il la reconnut, immédiatement, pour la princesse Amneris, fille d'un Pharaon dont il avait recherché la main, il y a cinq mille ans.

"Quant à la dame Yankee, elle aussi, (par suggestion ou par rêve?) reconnut, dans le sieur Ott, le fiancé de son choix, à l'époque légendaire."

UN CAS DIFFICILE

Le journal ne dit pas quelle décision a rendu la Cour de divorces; car il y a là-bas, une foule de messieurs, plus ou moins juges, constitués uniquement pour liquider — à jet continu — le stock des situations plus ou moins matrimoniales, comme il y a des Cours spéciales, chargées de liquider, à jet continu, le stock toujours croissant de la criminalité juvénile.

Peut-être apprendrons-nous que M.M. les magistrats experts, patentés en divorces, ont requis le témoignage du papa et, qui sait? celui de la maman Pharaon, afin de régler la question d'identité de la princesse réincarnée au moins une fois par siècle, ce qui rendra les recherches généalogiques quelque peu compliquées. Cette complication s'aggravera, naturellement, si ces messieurs se mettent en tête de citer aussi le papa et la maman cinq-millénaire de M. Ott. Celui-ci a négligé, dans ses rêves d'Égypte, de se revoir, lui et sa vénérable famille, tels qu'ils étaient alors, ce qui l'a empêché de révéler, ju- qu'ici, à la Cour, son nom et sa parenté contemporaine du Pharaon. Mais la science moderne viendra au secours des magistrats. Désormais, ils devront étudier à fond les mystères de l'Égyptologie, car, les divorcés du genre Ott doivent se compter, par milliers, dans la mirifique famille de l'Oncle Sam. A défaut de Champollion défunt, l'oncle pourra faire appel à Maspéro et à la nombreuse phalange des fouilleurs de sphinx, de sarcophages, de momies, de palimpsestes ou de papyrus hiéroglyphiques.

Si la princesse Amneris "redivit" en octobre 1912, pour récidiver à perpétuité, qui donc, dites-le-moi, pourrait empêcher, par exemple, Sésostris ou la femme de Putiphar, de se réincarner à leur tour? Qui empêcherait toute l'Égypte antique — et cela représenterait des milliards, en s'arrêtant seulement à cinq mille ans, de se réincarner, en bloc, dans ces messieurs et ces dames yankees du XXe siècle, — en quête d'un couronnement, relative- ment temporaire pour leurs "romans d'amour" ou leurs aventures "conjugales"!

La jurisprudence yankee et l'égyptologie auront du pain sur la planche!...

ANTI-CHRISTIANISME—CRE- TINISME

Le maçonnerie et le judaïsme ont fait, depuis longtemps, leur paradis — ou leur enfer — de la République étoilée. Ils y ont des millions d'adeptes, complices, comparses ou dupes. Ils y sont devenus tellement puissants, par l'impunité organisée, par l'athéisme, par la corruption, qu'ils y sont les maîtres des pouvoirs politiques, de la présidence de la République elle-même. Les trois candidats actuels: Taft, Roosevelt et W. Wilson sont des FF.

Depuis plus d'un demi siècle, les écoles publiques inférieures, supérieures, collèges et universités, de sectes ou d'état, suivoient l'influence maçonnique.

Le kabbalisme juif étant de l'aveu même de Luther, le vrai père du protestantisme multisectaire, plus ou moins professé par la majorité actuelle des yankees, les infiltrations pourrissantes du kabbalisme et du maçonnerie, pénétrant, de plus en plus, dans les masses déchristianisées, toutes prêtes, grâce au protestantisme, à revenir au paganism satanié selon les formules modernes.

Le cas du sieur Ott et de sa conjointe est un des mille signes du temps montrant ce progrès à l'envers.

La reprise du bestialisme dont le mormonisme est une autre manifestation, à pour corollaires obligés la "divorcomanie" contagieuse, endémique et épidémique, et le "suicide de la race".

Tout peuple qui se déchristianise finit par se crétiniser.

L. HACAULT.

S. G. Mgr Charlebois, évêque du Keewatin, était de passage à Montréal cet- te semaine.

LE DOGME KABBALIQUE

Maintenant, allons au fond de cette croyance en la métempsychose réincar- natrice. Admettons, pour un instant, la bonne foi du peintre et de la poseuse en instance de divorce.

Le mensonge colossal de la réincar- nation perpétuelle fait partie des dogmes secrets du kabbalisme juif, du bouddhis-

CROIX ET CROISSANT

De quel oeil doit-on envisager la guerre des Balkans contre la Turquie? Doit-on s'en réjouir ou s'en affliger?

Si le sentiment chrétien existait encore dans le monde; si les peuples, comme jadis, au moyen-âge, avaient gardé l'idée du droit et de la justice; et assez de noblesse d'âme pour s'en porter les défenseurs, comme les chevaliers des croisades, on se réjouirait de voir quelques nationalités chrétiennes se coaliser afin de diminuer la puissance d'un peuple suscité par l'enfer, il y a treize cents ans, pour être le fléau de la chrétienté et de la civilisation.

Les rois chrétiens et leurs sujets comprennent cela et c'est parce qu'ils le comprennent qu'ils lèvent les armes contre les musulmans qui menaçaient de rejeter les peuples chrétiens dans la barbarie d'où l'Eglise catholique les avaient tirés.

La guerre actuelle déclarée à la Turquie par les peuples des Balkans, il faudrait pour en parler sagement étudier l'histoire du mahométisme fondé par Mahomet pour la honte et le malheur de l'humanité. Il faudrait étudier l'histoire des crimes sans nombre commis par cette secte infernale depuis treize cents ans et apprendre combien de fois elle a mis la chrétienté en danger.

Quand l'Espagne était la catholique Espagne et la France la fille aînée de l'Eglise et que la Pologne existait comme nation, elles se posaient comme une

barrière contre le flot envahissant des musulmans, et soulevaient l'Europe de l'esclavage dont la puissante Turquie la menaçait.

Mais nous sommes loin de ces époques de foi qui soulevaient l'enthousiasme pour la défense de la vérité.

Aussi, nous sommes incapables de porter un jugement éclairé sur la valeur de cette guerre. Voilà pourquoi nous ne savons que donner nos sympathies à ceux qui le méritent et faire des vœux non pour la paix avec les Turcs, qui ne la méritent pas, mais pour l'humiliation d'une secte qui devrait disparaître de la terre, à cause du fanatisme diabolique qui l'a toujours animée.

Toutes les sectes ont été animées de fanatisme, mais aucune ne l'a porté aussi loin que le mahométisme. On l'a appelé la religion de l'épée. *Croix ou Menses* ont crié tous les califs qui ont fait la guerre aux chrétiens, depuis le septième siècle.

Les martyrs qu'ils ont faits sont nombreux. Les persécutions ont commencé du christianisme n'ont duré que trois siècles et voilà treize siècles que dure celle du mahométisme, secte immorale, secte criminelle et infâme au suprême degré. Partout où elle a mis le pied, elle a versé le sang des chrétiens et fait des martyrs.

Pierre BAYARD.

LES HORREURS DE LA GUERRE

Toute l'Europe retentit du bruit des armes; et, par une singulière mobilité du sentiment, ce qui nous aurait paru abominable il y a quelques années provoque simplement de la curiosité, aujourd'hui.

On se demande qui sera le plus fort, dans la lutte qui commence dans les Balkans. Mais il n'y a nulle part de répulsion.

Pourtant, il est probable que cette guerre sera acharnée, terrible. On est unanime à reconnaître la valeur de l'armée bulgare et des régiments turcs. Un souffle guerrier anime les deux partis et les combats seront meurtriers.

A ce propos, sait-on que la Turquie a détenu un sanglant record, le siècle dernier? Elle a été en guerre durant 37 années. Vient ensuite l'Espagne avec 31 années de guerre et la France avec 27.

C'est en 1870 que les plus grosses masses de troupes ont été mises en mouvement. Avant cela, c'est la campagne de 1812-1813 qui avait vu se déployer le plus grand nombre de combattants.

Il n'y a rien de comparable, dans le cours du siècle dernier, aux horreurs de la retraite de Russie, qu'on nous a longuement rappelées naguère, à l'occasion du centième anniversaire de Borodino. Mais avant cela, la bataille de Wagram avait été terriblement meurtrière. Il n'y avait que 165,000 hommes engagés, mais il y eut 38 p. c. de tués et de blessés. C'est un record.

A Waterloo, la proportion fut de 24 p. c., à Sedan, de 12 p. c. Et pourtant, quel carnage...

La dernière guerre russo-japonaise fut également très meurtrière. Les assauts de Port-Arthur, dans les nuits glacées, coûtèrent la vie à des milliers et des milliers d'hommes. La bataille de Moukden fut affreuse et nous en avons eu naguère des récits angoissants.

A tout cela, l'on ne songe guère. Les combats du Maroc et de Tripoli nous ont familiarisés avec l'idée de la guerre. Mais, ici, la chose serait autrement meurtrière.

En réalité, il y aurait au bas mot un million et demi d'hommes aux prises.

Il y avait à Leipzig moins de cinq cent mille hommes en présence; il y en avait 400,000 à Padova, 300,000 à Gravelotte, 250,000 à Sedan, 215,000 à Waterloo. Si les Serbes se joignent aux Bulgares, et si les Turcs sont obligés de concentrer leurs forces, il pourrait se produire des rencontres aussi formidables, car le soldat turc est toujours battu héroïquement. A Plewna, des compagnies perdirent jusqu'à 68 p. c. de leur effectif.

Sans doute, on ne reverra point les abominations de 1812, et l'on n'aura plus à frémir en songeant à des épisodes contés naguère, tel celui qui montrait un officier retrouvé, râlant encore, dans les plaines de la Moskowa, au retour de l'armée française, et qui avait mangé une partie de son bras gauche...

Mais comment se fait-il que la simple idée d'une guerre, après tant d'horreurs, ne nous révolte pas davantage et qu'elle soit dominée par la fièvre de la bataille?

L'ORGANISATION CATHOLIQUE

EN HONGRIE

Parmi les membres les plus en vue du récent Congrès de la paix, tenue à Genève, il y avait un distingué prêtre hongrois, Mgr Glesswein, chanoine de la cathédrale de Raab, membre du Reichstag hongrois.

Le prêtre hongrois a fait visite à notre excellent confrère, M. l'abbé Snell, directeur du vaillant *Courrier de Genève*, le journal du bon combat de la Suisse française.

A cette occasion, il a donné quelques renseignements sur son pays, le Royaume apostolique de Saint-Etienne:

"Au point de vue religieux, a-t-il dit, nous sommes très contents. La foi est profondément enracinée dans notre population. La couronne de Saint-Etienne" compte 18 évêchés catholiques-romains et 7 évêchés catholiques-grecs (tous soumis au pape). Ces derniers se divisent en quatre évêchés dans lesquels on emploie la langue roumaine, 2 la langue slave et un la langue grecque.

Nous avons aussi notre "Association populaire catholique" qui enrégimente 250,000 hommes et la "Centrale catholique" organisée depuis six ans, tant dans les grandes villes qu'en province, des congrès importants.

Nous avons été une "Société littéraire" — dont je suis président — propriétaire d'une imprimerie qui s'occupe de l'édition et de la vente de livres, journaux, revues catholiques, ouvrages d'apo-

logétiques, etc. Cette société compte 5,000 membres. De plus, nous avons fondé une bibliothèque populaire: pour deux couronnes nous donnons à chacun des 25 mille membres, cinq livres: romans, études scientifiques et religieuses, histoire, etc. C'est-à-dire que chaque fois que nous recevons 50 sous, nous envoyons par retour du courrier cinq livres à l'expéditeur, livres qui sont sa propriété et qui lui permettent d'avoir chez lui, à peu de frais et par versements espacés, une bibliothèque des plus complètes.

Au point de vue social, continua Mgr Glesswein, nous avons cent mille hommes qui appartiennent à l'Association "chrétienne sociale" dont le suis le député au Parlement.

Le Centre catholique a 14 députés. Nous sommes donc 15 catholiques sur 430 députés. Il y a, il est vrai, des catholiques — même des prêtres — dans les autres partis.

La "Chrétienne sociale" a fondé de nombreux syndicats ouvriers et surtout des syndicats agricoles.

Nous avons constitué pour ces derniers de vastes associations fermières: nous leur fournissons le terrain, à nos agriculteurs de le cultiver. Nous sommes très satisfaits de ce mode de colonisation.

Chaque année notre "Chrétienne sociale" devient plus forte et cause déjà de sérieuses inquiétudes à la "Sociale démocratique".

Comme je vous l'ai dit, politiquement nous avons deux organisations catholiques: le Volkspartei ou Centre et la Chrétienne sociale; mais nous espérons bientôt fusionner; nous n'attendons qu'un changement de régime.

Nous ignorons presque l'anticléricalisme, aussi la lutte n'est-elle engagée que sur des questions économiques ou pratiques. La "Chrétienne sociale" fait de plus rapides progrès que le socialisme, parce qu'elle s'est résolument placée sur le terrain démocratique. Nous demandons notre autonomie complète, acceptant cependant d'avoir le vieux monarque de l'Autriche; nous demandons le suffrage universel et surtout le vote secret. Or le gouvernement veut encore conserver le vote public dans les campagnes. C'est l'espionnage non déguisé. La première réforme que nous voulons réaliser est donc l'établissement du vote secret dans tout le pays.

Cet exposé mérite de l'attention, car il émane d'un député catholique fort écoulé au Reichstag hongrois."

ÇA ET LA

LE CAPITAL N'A PAS DE DROITS...

Le *Journal de Liège* avait en une assez amusante boutade en réponse à ceux qui considèrent que la grève générale est un droit et un devoir même pour la classe ouvrière. Il avait dit que, dans ces conditions, le droit au lock-out pour la restauration du régime censitaire pourrait être employé par les patrons.

Un journal socialiste ne l'entend point ainsi: aux ouvriers tous les droits, dit-il, aux patrons, à l'infâme capital tous les devoirs; et pour ne point changer sa méthode, c'est en menaçant une fois de plus qu'il cherche à convaincre:

"Quant aux maîtres d'usines, dit-il, de chantiers ou de charbonnages, si, pour le rétablissement ou le maintien de leurs privilèges, ils s'avisent de suspendre la vie nationale, quel est le gouvernement, fût-il cent fois conservateur, qui ne leur rappellerait pas que, d'après leur propre doctrine, les grands instruments de production et d'échange qui sont entre leurs mains, ne constituent qu'un dépôt, et qu'à défaut de le mettre en oeuvre, ils se condamneraient eux-mêmes à une dépossession d'ordre public."

C'est simple, n'est-ce pas? Encore fallait-il songer!

Vous marcherez comme nous l'entendons, ou bien nous vous spolieons de ce que vous possédez!...

LA CROIX SUR LES CORBILLARDS

M. Magdelyns, conseiller catholique, a demandé, au conseil communal de Molenbeek, en Belgique, si le moment n'était pas venu de reviser l'article du règlement relatif à la croix sur les corbillards. Voici un extrait du compte-rendu de la séance:

"M. Magdelyns rappelle que le corps de la sœur de l'ancien gouverneur libéral de la province de Liège, obligé de traverser la commune de Molenbeek, fut descendu à la gare de l'Ouest. Le gouverneur de Liège fut prévenu par les ouvriers que le cercueil devait être déposé dans un corbillard sans croix. Le frère de la défunte fit alors remettre la bière dans le train et la fit descendre sur le territoire de Saint-Gilles."

L'orateur rappelle les funérailles de MM. Bara, Frère Urban et d'autres hom-

mes politiques libéraux, qui exigèrent la croix sur leur char funèbre. La même satisfaction pourrait être accordée aux catholiques. Vous leur ôtez ainsi un grief très légitime contre votre administration.

"L'article 28 du règlement sur les inhumations, continue M. Magdelyns, est ainsi conçu: "Le nombre et la forme des corbillards, leur ornementation, leur atelage, ainsi que le costume des cochers et les conditions de leur agrégation, sont réglés par le collège échevinal."

"J'ai l'honneur de proposer, par voie d'amendement, l'addition suivante à cet article: "Toutefois les corbillards seront constitués en vue aussi bien d'obsèques religieuses que d'obsèques dépourvues de tout caractère confessionnel, c'est-à-dire que les familles, en cas d'obsèques religieuses, auront la facilité de placer une croix sur la toiture des corbillards."

Cet amendement est signé par MM. Magdelyns, Dalle et François.

M. le bourgmestre propose le renvoi aux sections, puis la mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Après quelques observations, il est décidé qu'il en sera ainsi.

La gloire du G. O. I.

De la *Libre Parole*, de Paris:

Ce qui cause toujours quelque étonnement aux profanes en possession d'un document maçonnique, c'est d'y lire des noms complètement inconnus précédés de la mention T. L. F. C. Très Illustre Frère.

Dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois: les borgnes de la maçonnerie sont légion, et on n'imagine pas, alors que la vie est si chère pour les profanes, combien l'illustration est bon marché chez la Veuve.

Il en est du Temple comme des rédactions de certains journaux boulevardiers où on distribue aux collaborateurs et amis de l'illustre, du célèbre, de l'éminent et du distingué — à charge de revanche — pour faciliter au public le classement de noms qu'il ignore généralement.

Un Franc-Maçon anglais disait un jour désagréablement que le répertoire des FF. français, c'était le Bottin des marchands de vin.

Il colonnait nos marchands de vin. Imaginez-on une association de 30,000 Français ne trouvant comme sommité, pour en faire un Président, qu'un F. D. Debière, uniquement connu comme insigne fichard?

Et voici que vient d'être élu, comme membre du Conseil de l'Ordre, le F. Van Raalte.

Qu'est-ce que c'est que ça?

Je vais vous le dire. Sigismond Van Raalte, traducteur-juré, 5, rue de la Bourse, s'est illustré en centralisant dans son officine, de compagnie avec le juge de paix de Pont-à-Mousson, Bernardin, les fiches sur les officiers français.

On voit qu'il est le digne acolyte du F. Debière, et on constate sans étonnement que la franc-maçonnerie revient à son vomissement, quelle exalte, à sa façon, le régime de moucharderie.

Van Raalte était alors 33e, et Vénéral de la *Fraternité des peuples*.

S'il contribuait, dans la mesure de ses moyens, à saecrer notre armée, il avait des excuses: 1. Il est Juif hollandais; 2. Il n'est naturalisé Français que depuis l'an de grâce 1900, c'est-à-dire à l'âge de quarante ans.

Ce qui ne l'empêchait pas d'être, depuis 1895, c'est-à-dire cinq ans avant sa naturalisation, traducteur-juré près de la Cour de Paris!

Ne vous exclamez pas! Rien n'est impossible au Juif dans notre beau pays de France, et c'est votre étonnement qui m'étonnerait alors que nous avons, dans notre "ministère national", un Juif comme ministre des Finances, et un prussien comme ministre de l'Intérieur.

Eberlués par l'audace de ce Juif d'Amsterdam, les traducteurs-jurés se sont d'ailleurs empressés d'en faire le président d'une Association amicale, où les Français ne sont pas en odeur de sainteté.

... Si les Français de France gênent les métriques, est-ce qu'on ne pourrait pas nous réserver quelques départements où nous serions entre nous?...

Albert Monniot,

M. Beernaert, ministre d'Etat belge

Le vénérable ministre d'Etat belge, M. Auguste Beernaert, qui, ces jours-ci, malgré ses 83 ans, se rendait encore en Suisse pour y présider le bureau de l'Union interparlementaire est mort le 6 octobre, à Lucerne.

Durant un quart de siècle, M. Beer-

naert, soit comme ministre, soit comme chef du cabinet, a occupé la scène politique avec une maîtrise qu'aucun de ses adversaires ne lui contestera.

Dominant toute son oeuvre politique, apparaît le nouvel article 47 de la Constitution révisée, adopté le 18 avril 1893, instituant le vote plural. Un an plus tard, le principe de la représentation proportionnelle, qui n'avait peut-être pas de plus ferme défenseur en Belgique que M. Beernaert, ayant été rejeté par les sections de la Chambre, il refusa de conserver le pouvoir qu'il avait depuis 1884, et mit son portefeuille à la disposition de Léopold II.

Créé ministre d'Etat, M. Beernaert occupa ensuite, jusqu'en 1900, la présidence de la Chambre et, si l'on veut une grande part encore à tous les débats, il s'intéressa surtout aux questions d'arbitrage. Il fut le délégué de la Belgique aux conférences de La Haye.

Président du bureau de l'Union interparlementaire, membre associé de l'Institut de France, M. Beernaert avait reçu, il y a deux ans, le prix Nobel pour la paix.

Sa mort est une perte incalculable pour le parti catholique belge, qui perd en lui un chef de la plus haute autorité.

L'homme privé était charmant, plein de bonté et de condescendance.

Après un service religieux célébré à Lucerne, le corps a été transféré à Bruxelles.

Sur le désir du défunt, les obsèques ont été très simples.

UN MARTYR DE LA FOI ET DE LA PATRIE

De M. le comte Albert de Mun, dans le *Gaulois*, de Paris:

Le 6 mai dernier, devant la fosse, ouverte du drapeau tricolore, où reposaient les quarante-cinq victimes de l'affreuse *houcherie*, le général Moineau citait, au nombre de ceux à qui il offrait le vibrant hommage de sa douleur indignée, "un prêtre, venu ici au nom d'un Dieu de paix et de miséricorde". Quelques jours plus tard, écrivant à celui qui entreprenait de raconter la vie, courte et pleine, de ce prêtre, enseveli parmi les soldats, le général disait de lui: "Le Père Fabre s'était acquis au Maroc les sympathies et l'affection de tous. La beauté de la cause qu'il avait amené au milieu de nous, pour donner les secours de son ministère à nos malades et à nos blessés, et les encourager dans leurs souffrances, nous fait incliner bien respectueusement devant ce martyr de la foi et de la patrie."

Ces paroles suffisent à tout. "La Vie du Père Michel Fabre", qui va paraître, en est, à la fois, le commentaire et la justification. A bien dire, elle fut écrite, à l'avance, par le chef qui, ce jour-là, parlant au nom de la France, évoqua les deux grandes idées dont l'irrésistible attrait achemina vers l'immolation l'humble religieux, dont il saluait les restes mutilés.

Car ce bon serviteur de la France était un moine français! Et n'y a-t-il pas, dans ces seuls mots, une cruelle ironie? Une loi de haine et d'iniquité a fermé les monastères où, dans la prière et dans la pauvreté, se préparait, pour l'apostolat, des jeunes hommes ravis par l'imprescissable séduction du sacrifice et du dévouement. Jetés dans l'exil, au milieu des larmes, ils sont allés demander aux nations voisines l'asile que leur refusait la terre natale, emportant pour tout bien les images sacrées du Christ et de la France.

Puis un jour est venu, où la patrie s'est émue à la pensée de ses fils, qui combattent au loin, exposés au feu meurtrier, à la maladie plus meurtrière encore, ou, destin plus cruel, à la barbarie d'un ennemi fanatisé: Ce sont des enfants, presque tous chrétiens. Leurs mères les pleurent, au logis, inquiètes de leur âme, autant que de leur vie. Qui les entendra?

Alors, dans une pauvre maison, assise au flanc d'une colline de Suisse, s'engage un dialogue héroïque. "Père Michel, le Père provincial me charge de vous demander si vous voudriez partir pour le Maroc, comme amonition militaire? — Oh! bien volontiers! pour nos chers soldats, oui, de tout mon cœur. — Mais il faudrait partir dans deux jours. — Eh bien, je suis prêt."

Sublime réponse des exilés à la patrie trompée, qui les a chassés de son sein, dont le cœur, instinctivement, les rappelle aux heures douloureuses! Quand la leçon sera-t-elle enfin comprise? Quand un homme d'Etat aura-t-il le courage de montrer aux législateurs, au nom même de l'intérêt national, la criminelle folie où les a poussés la passion de quelques sectaires, et qui détruit chaque jour davantage, en opposant à son recrutement l'obstacle des lois aveugles, la pacifique armée des missionnaires, semeurs de civilisation?

LA DÉCADENCE DU PROTESTANTISME EN ALLEMAGNE

Le protestantisme allemand est en pleine déconfiture; à force de vouloir le libre examen, il en est arrivé à ne plus rien croire.

On sait depuis longtemps que nombre de pasteurs rationalistes plutôt que protestants, manquaient de bonne foi en exposant à leurs ouailles, dans les temples, des dogmes auxquels ils ne croyaient point eux-mêmes; aujourd'hui, on apprend que, comme les anciens, ils doivent avoir officiellement deux enseignements, l'un, exotérique, dans les écoles, les facultés de théologie, les réunions de pasteurs entre eux; l'autre, exotérique, démentant le premier en face de leurs auditeurs populaires.

Avec cela, le protestantisme comme le paganisme ne peut que tomber en liquidation; de ce point de vue, on peut le juger mieux qu'à la lumière de l'histoire, de la philosophie ou de la théologie. Qui vaudra, parmi leurs adeptes, se fier à eux?

Les apôtres au moins pouvaient dire à Notre-Seigneur: "Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les paroles de la vérité éternelle". Le licencié pasteur Mumm disait dans une assemblée récente très tumultueuse: "Une communauté, dans laquelle le "oui" et le "non" sont également justifiés sur toutes les vérités fondamentales, est intérieurement impossible". Et sans le vouloir, il ne faisait que répéter ainsi la parole du Maître: "Toute maison divisée contre elle-même tombera".

Cette parole évangélique me donne l'image vraie de protestantisme allemand de l'heure actuelle. La maison est vide de vérités; chacun des pasteurs de conviction différente y rentre comme en pays conquis, mais celui qui ne se sent pas encore assez fort pour en faire son exclusive propriété, va chercher à la rescousse sept autres pasteurs, et tous ensemble ils parviennent à la démolir, à la ruiner, à l'exploiter davantage.

Le pasteur "Jatho", de Cologne, dont j'ai fait connaître en son temps les extraordinaires théories religieuses, anarchiques à merci, ne voulant plus même reconnaître Jésus comme Seigneur et Christ, fut déposé par le Haut-Consistoire. Il continua quand même, fit une secte, et si "Harnack", l'éternel flouetter à la merci des vagues, fut tantôt pour lui et tantôt contre lui, une foule de pasteurs, parmi lesquels le licencié "Traub", de Dortmund, prirent sa défense et sa pèrent la maison protestante avec lui. Ils la savent encore, et il n'y a qu'à lire le compte-rendu récent qu'a donné la *Deutsche Tageszeitung* de la réunion tenue par les pasteurs dans la brasserie Patzenhofer, à Berlin. Libéraux et positifs, s'y conduisirent comme dans une vulgaire réunion de socialistes à la Bourse du travail.

C'est le tour de "Traub", après Jatho. Déposé, lui aussi, par le Haut-Consistoire, et même dépossédé par lui de son

titre et de sa pension de retraite de pasteur, il a jeté les hauts cris un peu partout en attendant de les jeter peut-être à la tribune même du Reichstag, où ses amis veulent le faire entrer. Ces amis font chorus avec lui. S'ils n'ont pu, comme ils le voulaient, faire entendre leurs doléances et leurs récriminations au Congrès des pasteurs allemands, il n'en a pas été de même à l'association des pasteurs protestants de Wurtemberg, par exemple. Puis voici les journaux et les livres en sa faveur. Le professeur Baumgarten, de l'Université de Kiel, vient d'écrire son "J'accuse" dans le "Christliche Freiheit", relevant cinq mensonges flagrants dans les décisions et les considérations du Haut-Consistoire.

Voici Harnack lui-même, le grand marabout, qui, cette fois, sans osciller, la trouve trop forte et publiée à Leipzig, chez Hinrich, un volume sous le titre: "La destitution du pasteur licencié G. Traub". Ce volume attaque résolument la fameuse loi "contre les erreurs des pasteurs" et trouve injuste la décision du Haut-Consistoire. Il trouve injuste qu'on impose à toujours la profession de foi apostolique à des pasteurs qui ne la veulent pas, et avec raison il appelle "félicité" et "état pervers" ceux des pasteurs devant prêcher ce à quoi ils ne croient plus. Dans ce même livre, il exprime la crainte que, par les décisions récentes du Consistoire, on n'en vienne bientôt au catholicisme dans le protestantisme. Ce ne serait pas si mal pour nos frères égarés et nous tous, catholiques, nous le leur souhaitons. Mais que Harnack se garde tout de même de rabaisser nos prêtres catholiques, comme il l'a fait incongrument, en un endroit de ce livre, en disant que dans l'Eglise catholique, l'étude de la théologie n'est pratiquée "que par les classes inférieures et payannes, qui, sans être profondément touchées de questions de croyance ou de mentalité, s'y adonnent parce que les autres situations ou études sont considérées grandement ou aussi trop chères."

Ces classes inférieures et payannes donnent l'exemple de l'unité, de la vérité, de la foi et des bonnes oeuvres sans mélange. Que les professeurs d'Université protestante en fassent autant s'ils le peuvent!

Abbé C.-A. Maurin

Les protestants se sont prononcés en faveur des doctrines de Luther, de Calvin, d'Henri VIII, de Crommer, d'Elizabeth, de Cromwell, pourquoi ne se prononceraient-ils pas en faveur de *Piccole oblatore* de Langlois?

Mais serait-ce une raison pour les "Canavens" de les imiter!

Nos bons "Canavens" craignent bien plus l'industrie du Whisky que le Pays protégé, que celle du livre d'école, plutôt utile et toujours opportune.

Le Pays engage ses lecteurs à aller dépenser leur argent aux *Nouveautés*, au *Princesse*, au *Parc Solmer*, au *Nationoscope*, au patinage à roulettes, et il jette les hauts cris contre la prétendue exploitation du livre. Quel hypocrite!

LE VERITABLE ESPRIT DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANCOIS

Le dernier numéro des Acta Apostolicae Sedis, du 16 septembre 1912, contient un document pontifical du plus haut intérêt pour les Fraternités du Tiers-Ordre de Saint-François. Pie X, dans ses Lettres apostoliques adressées au révérendissime Père Pacifique Monza, ministre général des Frères mineurs de l'Union Léonine et aux autres Ministres généraux franciscains (des conventuels et des capucins), réprovoque et condamne un mouvement qui tendait à donner au Tiers-Ordre, en dehors du but traditionnel de cet Institut vénérable, un but secondaire qu'avaient mis en avant, depuis une vingtaine d'années, quelques Tertiaires appartenant surtout aux Fraternités françaises.

Un double courant tendait à s'établir dans le Tiers-Ordre.

Les novateurs, sans rejeter le but primitif du Tiers-Ordre, voulaient, sous prétexte de développement actuel, appliquer les Fraternités aux œuvres d'économie sociale. Leur plan était en outre de grouper ces œuvres ainsi dirigées par les Tertiaires. On eût en alors un Tiers-Ordre fédéré et social. Telle était la devise du programme accepté par ces nouveaux réformateurs et promoteurs du Tiers-Ordre, qui entendaient à leur manière l'adaptation de l'Institut aux besoins actuels de la société moderne.

Les origines de ce mouvement remontent aux années qui suivirent immédiatement la publication de l'Encyclique Auspilio concessum est du 17 décembre 1882 où Léon XIII avait attiré les regards du monde catholique sur les fruits spirituels que l'Eglise a toujours attendus des milices du Tiers-Ordre.

La majorité des Tertiaires se révoltaient à la pensée de voir s'appuyer sur l'autorité de Léon XIII des théories qu'ils estimaient à bon droit souverainement périlleuses pour le Tiers-Ordre.

Le Tiers-Ordre, disaient-ils, a un but fixé par son fondateur, saint François d'Assise. Ce but consiste dans la sanctification des personnes vivant dans le siècle par le moyen de la pratique des conseils évangéliques, Humilité, pénitence et pauvreté; voilà notre devise!

Dans ses Lettres apostoliques au Rme P. Pacifique de Monza, le pape Pie X, rappelant le nom même du Tiers-Ordre de la Pénitence, qui fut celui du Tiers-Ordre, dès son origine, déclare que la pénitence et la charité fraternelles doivent rester l'appanage des vrais Tertiaires. Le Souverain Pontife leur recommande de conserver dans toute leur intégrité les vertus de leur Ordre, le respect des règles et des traditions, la pureté de la foi, le dévouement sans bornes au Siège apostolique, l'abstention de toute mauvaise lecture, l'exemple des vertus chrétiennes et de la charité dans les œuvres de miséricorde.

Pie X termine enfin ses Lettres apostoliques par les prescriptions suivantes, qui résument tout le document:

Il ressort très clairement des vérités par Nous exposées que le Tiers-Ordre impose comme but à ses membres de mettre en pratique dans leur vie quotidienne les conseils de la perfection évangélique, et d'offrir à l'imitation des autres chrétiens l'exemple de toutes les vertus. En conséquence, le Tiers-Ordre, en tant qu'Institut, s'abstiendra rigoureusement de se mêler aux affaires civiles ou à la solution des problèmes économiques. S'il agit autrement, il fait, qu'on le sache bien, une œuvre aussi éloignée que possible de l'esprit de son institution et contraire à Notre volonté. Cependant, les Tertiaires méritent bien de la religion, si chacun en particulier s'engage dans les Sociétés catholiques et met tout son zèle à poursuivre le but particulier que chacune de ces sociétés se propose. Rien non plus n'empêche les Tertiaires de se livrer aux œuvres d'action sociale, approuvées par le Siège Apostolique. Mais il faut bien prendre garde que le Tiers-Ordre lui-même ne pénètre dans le champ propre à ces Sociétés, ou ne fasse siennes la fin particulière de chacune d'elles. L'enseignement y sera donné en dehors de toute ingérence du gouvernement italien.

Le Pape est là chez lui. Et il faut admirer cette pensée qui, à l'heure actuelle, au milieu de tant et de si graves préoccupations, attire l'attention de Pie X sur l'enseignement populaire, lui fait ouvrir l'enceinte de son palais et y bâtir une école pour les enfants du peuple.

Les personnes comblées des dons de la fortune sont comme des vaisseaux trop chargés qui risquent plus que les autres de couler à fond.

En ce qui concerne le Tiers-Ordre, il faut établir certaines règles précises à l'observation desquelles, très cher Père, vous veillerez avec soin. On observera donc rigoureusement les points qui suivent:

1. Seuls les Religieux du premier Or-

dre peuvent réunir et présider les groupes et assemblées du Tiers-Ordre. Chaque groupe local est présidé par le gardien; l'assemblée provinciale, par le Ministre provincial; la réunion de plusieurs provinces, par le Ministre général. C'est à celui qui préside de droit l'assemblée, qu'il appartient de dresser le programme des questions à discuter, et personne ne peut traiter d'un sujet, s'il n'en a fait auparavant la demande au président et n'a obtenu la parole.

II. On ne sera admis à traiter que des sujets en rapport avec la nature, le but, les règles du Tiers-Ordre ou les prescriptions qui lui ont été fixées par les Souverains Pontifes. Quant aux questions d'ordre économique et social, elles seront exclues des délibérations des assemblées de Tertiaires.

III. L'Ordre de Saint-François ayant comme caractéristique spéciale l'attachement le plus étroit au Vicaire de Jésus-Christ, les Tertiaires, au début de leur assemblée, n'oublieront pas d'envoyer le témoignage solennel de leur dévouement et de leur affection au Souverain Pontife et ensuite aux Ministres généraux de l'Ordre.

IV. Les actes des réunions ou assemblées ne seront publiés que du consentement du Ministre général. Si les trois Ministres généraux de l'Ordre franciscain assistent au Congrès, ils y présideront ensemble, car ils sont égaux en dignité et en pouvoir; et les actes n'en seront publiés qu'après l'approbation donnée par les trois Ministres généraux.

Il résulte donc des enseignements et du vouloir de S. S. Pie X:

1. Que le Tiers-Ordre conserve son but traditionnel unique, la pratique des conseils évangéliques pour les personnes vivant dans le siècle et désireuses d'y observer les vertus de la vie parfaite, l'humilité, la pénitence, la pauvreté, la charité;

2. Que les Fraternités de Tertiaires ne peuvent adopter aucun système spécial, ni adhérer à aucune école de sociologie ou d'économie politique, ni s'adonner à aucune œuvre particulière;

3. Que si, isolément, des Tertiaires fondent une œuvre, distincte du Tiers-Ordre, cette œuvre reste soumise aux lois générales de l'Eglise et dépend de l'Ordinaire du lieu où elle est fondée;

4. Que les Tertiaires, isolément et en leur particulier, peuvent s'engager dans toutes les œuvres approuvées par le Saint-Siège, mais qu'ils ne doivent pas engager le Tiers-Ordre, en tant qu'Institut, dans aucune de ces œuvres spéciales;

5. Que, si les Fraternités de Tertiaires ne peuvent être fondées sans la permission de l'Ordinaire, elles restent cependant pour tout ce qui concerne leur gouvernement sous la direction des Supérieurs religieux de l'Ordre de Saint-François, même dans le cas où les Fraternités tiennent leurs réunions dans les églises paroissiales et en dehors des églises de l'Ordre;

6. Que les Congrès de Tertiaires ne peuvent se réunir que sous la présidence des Supérieurs locaux, provinciaux ou généraux de l'Ordre de Saint-François; qu'il appartient à ceux-ci de tracer le programme de ces assemblées;

7. Que dans ces assemblées on s'abstiendra désormais de s'occuper des problèmes de l'ordre civil et économique, pour s'en tenir uniquement à ce qui regarde le but et les lois traditionnelles du Tiers-Ordre.

UNE ECOLE DU PAPE

Le 5 octobre a été ouverte l'école pontificale que le Souverain Pontife a fait construire dans l'enceinte du Vatican pour les enfants des quartiers du Borgo et des Prati.

L'école a son entrée dans la Via di Porta Angelica; elle s'élève sur l'emplacement occupé jadis par les grands réfectoires du Belvédère.

C'est un bel et vaste bâtiment qui peut contenir 1,600 élèves; il y a place pour 800 garçons, et 800 fillettes. Leurs écoles sont, bien entendu, complètement séparées.

L'enseignement y sera donné en dehors de toute ingérence du gouvernement italien.

Le Pape est là chez lui. Et il faut admirer cette pensée qui, à l'heure actuelle, au milieu de tant et de si graves préoccupations, attire l'attention de Pie X sur l'enseignement populaire, lui fait ouvrir l'enceinte de son palais et y bâtir une école pour les enfants du peuple.

Les personnes comblées des dons de la fortune sont comme des vaisseaux trop chargés qui risquent plus que les autres de couler à fond.

S. Jean CHRYSOSTOME.

LES CORPORATIONS

Autrefois et aujourd'hui

Il est presque passé en lieu commun, dans la sociologie, de comparer les Syndicats modernes d'ouvriers aux corporations chrétiennes du moyen âge. La comparaison, faite loyalement, a mis en relief la supériorité incontestable des corporations sur les syndicats. Mais ne pourrions-nous jamais nous rapprocher davantage de la perfection des anciens groupements? C'est le problème que peut suggérer la lecture du livre récent du comte de Montesquieu sur l'œuvre de Frédéric le Grand (1).

Il est clair que personne ne songera à rétablir les anciennes institutions corporatives dans leur forme première. S'il arrivait que la maison de nos ancêtres fut dévorée par un incendie, nous devrions envisager avant tout, dans la reconstruction, nos goûts et nos besoins modernes, ainsi que les nécessités futures. Après cela, que nous nous efforcions de conserver du passé ce qui cadre avec les temps actuels, rien de mieux.

La corporation est une force conforme au droit naturel, une institution utile et désirable. Les groupements professionnels ne cessent jamais de jaillir spontanément du sol, dans la société chrétienne, à moins qu'une législation criminelle, comme la loi Chapelier en 1791, leur dénie le droit de vivre. Si, de nos jours, le syndicat revêt beaucoup d'imperfection qu'ignorait la corporation, c'est que le régime du moyen âge est chrétien, avant tout, tandis que l'individualisme se déchaîne sur la société contemporaine. La perfection d'une association serait facilement atteinte si les individus qui la composent comprenaient qu'ils doivent respecter et élever leur dignité morale.

Or, il s'agit ici d'une réforme intime de l'homme, d'une réforme de l'individu en vue du bien commun. Ce sera celle qui disposera l'homme à poursuivre le bien de ses frères, le bien social avec la même ardeur que le sien. En d'autres termes, l'œuvre fondamentale du perfectionnement moral des individus en vue du bien de la société est la destruction du vice antisocial par excellence: l'égoïsme. Aucun pouvoir politique ne pourra arriver à rendre un homme désintéressé, il y a dans l'âme humaine des tendances qu'il est impossible de modifier; seule, la religion avec les préceptes divins de l'Evangile, préceptes de sacrifice et de renoncement, conduira le chrétien qui s'y soumet à un idéal incomparable de rectitude, d'honnêteté, de justice et de sainteté.

Nous le répétons, ce qui distingue la corporation du Syndicat, c'est surtout la question religieuse et les conséquences qui en découlent. Afin d'en conclure plus sûrement ce que doit être le syndicat chrétien, appelé à jouer un rôle si important auprès de nos ouvriers, il ne sera pas inutile de dire brièvement ce qu'était la corporation de jadis.

Au moyen âge, on aimait s'associer, se grouper: suivant ses intérêts, son métier ou sa profession, on s'unissait à ses semblables. Et, si l'on croyait que seuls les hommes appliqués aux travaux manuels cherchaient à fermer des groupes, ou à entrer dans ceux qui déjà existaient, on restreindrait beaucoup la vertu extensive des groupements médiévaux. "Au moyen âge, l'association est partout: dans la féodalité, à preuve ses nombreux cours de pairs de tout rang; dans l'Eglise, par ses Conciles ruraux, diocésains, paroissiaux et oecuméniques; dans le commerce, qui lui doit ses guildes; dans le monde de la science enfin, où nous voyons naître et s'épanouir les Universités." (G. Kurth, la Cité de Liège, au moyen âge.)

La corporation était une association fraternelle, autonome, professionnelle, qui réunissait dans une même hiérarchie tous les membres d'un même métier. C'était elle-même qui fixait, selon "les bonnes coutumes", les droits et les devoirs, les prix d'achat et de vente.

On rencontrait, dans la corporation, le patron à côté de l'ouvrier. Mais le patron, en ces temps heureux, était tout l'opposé du patron moderne. Et d'abord il était lui-même ouvrier, travaillant comme les autres, avec eux, ne gagnant guère plus qu'eux et ayant le même but: faire du bon travail. Aujourd'hui — du moins trop souvent — le patron est un capitaliste, quand ce n'est pas un simple capital, trop éloigné de l'ouvrier.

L'apprentissage était réglé, on devait s'y astreindre durant un laps de temps

(1) L'Œuvre de Frédéric le Grand, suivi de pensées choisies de nos maîtres, par le comte Léon de Montesquieu. (Institut d'Action française); un vol. de 280 p. Nouvelle librairie nationale, 11, rue de Médecin, Paris. Prix, 3 fr. 50.

déterminé, chez des maîtres désignés. Ceux-ci traitaient les apprentis comme des membres de la famille, les nourrissaient et les logeaient. Il était rare qu'un maître eût à la fois plus de trois apprentis, d'ordinaire, il en avait un, parfois deux. L'ouvrier — titre qui faisait suite à celui d'apprenti — se liait librement à un maître par un contrat. Il ne restait d'ailleurs pas toujours ouvrier; lorsque, ayant réuni un peu d'argent et s'étant perfectionné dans son métier, il voulait passer maître, il se soumettait à la double épreuve d'un examen théorique et pratique.

Comme la production était limitée, la concurrence était par le fait bien diminuée et le chômage n'existait pas.

On fait grand bruit, depuis, quelques années, autour de lois ouvrières issues, à la fin du XIXe siècle, de légitimes préoccupations sociales. Nous n'avons cependant pas le droit d'être plus fiers qu'il ne convient en voyant comment d'autres, et il y a bien longtemps, avaient résolu d'une manière autrement satisfaisante les graves problèmes de l'heure présente et apporté à des questions, comme l'apprentissage et le chômage (pour ne citer que ces deux là), auxquelles nous ne remédierons, semble-t-il, que bien difficilement, des solutions vraiment professionnelles, dont la sagesse pratique force notre admiration.

Si nous ne pouvons écarter le chômage, répondra-t-on, nous en avons du moins diminué les périls en instituant des mutualités! D'accord; mais il ne faudrait pourtant pas s'imaginer que c'est à l'aurore du XXe siècle seulement qu'on a soupçonné la force de l'idée mutualiste.

Dès l'année 1319, les corroyeurs parisiens fondèrent pour leur corporation une véritable Société de secours mutuels en vue de soulager les nécessiteux. Le droit d'entrée était fixé à dix sols, et les cotisations hebdomadaires étaient de rigueur. S'il arrivait qu'un ouvrier tombât malade, on lui octroyait généralement trois sols par semaine de maladie, trois autres pour la semaine de convalescence et trois autres sols "pour s'efforcer", pour lui permettre de se mettre sans trop de fatigues au travail ordinaire. Grâce à la "boette", tronc où l'on déposait les amendes encourues, les droits d'entrée, de vente des chefs-d'œuvre et les générosités volontaires, on pouvait secourir les pauvres et les malades du métier. C'est ainsi que plusieurs hôpitaux de Paris, entretenus par les confrères, recevaient gratuitement, au moyen âge, les malades et les infirmes de la profession.

La législation du travail était l'œuvre du peuple, mais du peuple chrétien; elle veillait avec diligence à la dignité des membres de la corporation, ceux-ci devaient pratiquer la religion, observer la loi morale et s'aider entre eux. En un mot, la corporation était une émanation directe de l'Eglise, fondée surtout sur l'esprit religieux de fraternité chrétienne. "Rien n'identifie les hommes comme l'unité religieuse", a écrit Joseph de Maistre. Les artisans du XIIIe siècle avaient bien compris la vérité de cette affirmation; aussi pour se maintenir dans ces sentiments qui doivent être la base de toute organisation professionnelle viable, ils avaient pris le vrai et le seul moyen: la religion.

A côté des corporations où ils discutaient leurs intérêts matériels, ils avaient établi d'autres groupements, les confréries, où l'unique préoccupation était la grande affaire de leur sanctification et de leur salut.

Les artisans qui se réunissaient ainsi se mettaient sous la protection d'un saint dont le portrait figurait sur la bannière de la corporation. Le jour de la fête de ce saint était un jour de fête corporative dont il est, malgré les siècles, demeuré quelques vestiges. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore les musiciens fêtent sainte Cécile, et les ouvriers en fer, saint Eloi.

La confrérie a fortifié, cimenté l'union des ouvriers, elle a entretenu entre les artisans cette véritable fraternité puisée aux sources pures de l'Evangile, fraternité qui fit la force et la grandeur des corporations et qui, de nos jours, fait beaucoup ressembler le syndicat vraiment chrétien aux anciennes corporations: ils tendent au même but, mais avec des moyens différents.

Léon XIII disait dans l'Encyclique Rerum novarum, en parlant des groupements professionnels: "Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence des corporations... Aujourd'hui, les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations aux conditions nouvelles." La même pensée se fait jour

UNE INVITATION

Nous invitons TOUS nos lecteurs à ne pas donner leurs commandes d'impressions avant de les avoir soumises à la "CROIX"; qu'il s'agisse de n'importe quel genre de travail depuis le plus difficile à exécuter jusqu'au plus facile. Nous sommes certains de pouvoir les remplir à leur plus grande satisfaction.

L'ADMINISTRATEUR

de l'imprimerie de la Croix.

R & O Nav. Co. CHANGEMENT D'HORAIRE

Ligne QUEBEC-SAGUENAY Les vapeurs partent de Québec le mardi, le mercredi le vendredi et le samedi, à 8 a.m.

LIGNE MONTREAL-QUEBEC—Tous les jours, de Montréal, à 7 p.m.

LIGNE MONTREAL-ROCHESTER-TORONTO—Tous les jours, excepté le dimanche, à midi et demi.

LIGNE MONTREAL HAMILTON—Vapeurs Dundurn et Belleville, le mardi soir et le vendredi soir.

BUREAU DES BILLETS, NOUVEL EDIFICE RICHELIEU 9-11 Sq. VICTORIA

dans plusieurs documents officiels parus depuis l'avènement de Pie X. La question sociale est, en effet, à l'heure actuelle, une question des plus importantes et dont bon gré mal gré, on doit tenir compte.

Les études sociales, de ce fait, s'imposent à tout chrétien, encore plus à tout prêtre qui doit s'adresser au ministère. D'ailleurs, bon nombre d'évêques ont fait écho au désir de Léon XIII, exprimé dans sa Lettre aux évêques d'Italie, en 1902: "Nous désirons que vers la fin de leur éducation dans les Séminaires les aspirants au sacerdoce soient instruits, comme il convient, des documents pontificaux concernant la question sociale et la démocratie chrétienne". Ils ont institué des cours de science sociale.

Pie X confirmait magnifiquement la doctrine de son inoubliable prédécesseur, lorsqu'il écrivait ces lignes si formelles, qui seront notre meilleure conclusion:

"L'Eglise, qui n'a jamais trahi le bonheur du peuple par des alliances compromettantes, n'a pas à se dézaguer du passé... il lui suffit de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, les organismes brisés par la Révolution, et de les adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société contemporaine..."

Victor Ardenais

La Croix, Paris.

Un exemple efficace

L'antimilitarisme n'est pas, comme on serait tenté de le croire, un produit social du vingtième siècle.

Il était connu au temps des Romains, mais ceux-ci n'hésitèrent pas à couper le mal dans sa racine. Voici comment. On était au commencement de l'an 275 avant Jésus-Christ. Rome était aux prises avec plusieurs peuples, dont les Epirotes, commandés par le fameux roi Pyrrhus. Le sénat ordonna de lever deux armées.

Les registres d'enrôlement furent ouverts au Capitole. C'est tout au plus si quelques milliers de patriotes allèrent s'y inscrire. Les autres, convertis aux théories révolutionnaires de quelques orateurs de réunions publiques, refusèrent de s'enrôler. La situation devenait critique. Le sénat décida alors de frapper un grand coup. Il fit convoquer toutes les tribus aux abords du Capitole.

Le consul Dentatus s'avança: "Préteur, commanda-t-il, mettez les noms des tribus dans les urnes et tirez au sort. Nous avons 40,000 soldats à enrôler. Commencons aujourd'hui."

Le préteur obéit et tira le nom de la tribu Pollia.

—Bien, dit le consul, donnez-moi le registre de la tribu Pollia.

Et ayant ouvert le registre, il cria le premier nom:

—Ancus Pollius Rufus? Personne ne répondit.

—Est-il ici? questionna le consul.

—Oui, mais je refuse de m'enrôler.

—Lecteurs, ordonna Curius Dentatus, amenez devant moi Ancus Pollius Rufus. L'ordre ayant été exécuté, le consul lui

demanda s'il voulait s'enrôler. —Non! répliqua le jeune antimilitariste, je ne veux pas être soldat, ni aller me battre contre des gens que je ne connais pas.

—C'est bien... fit le consul. On va vendre tes biens et te mettre toi-même aux enchères comme esclave.

Ainsi fut fait séance tenante. Lorsque le consul appela un autre nom, une voix cria: "Présent!" et l'enrôlement continua jusqu'au bout.

C'était sommaire!

QUE TOUS LE SACHENT

A la Croix, nous nous chargeons de tous les travaux d'imprimerie, depuis les plus faciles jusqu'aux plus difficiles. Les commandes qu'on nous donne par la maille sont remplies aussi bien que celles qu'on vient nous porter.

Avis important

1. — L'abonnement à la CROIX est payable d'avance et nous invitons nos lecteurs à satisfaire fidèlement à cette obligation.

2. — Tout chèque à l'ordre de la CROIX ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dudit chèque.

3. — Tout lecteur qui désire cesser de recevoir la CROIX doit au préalable payer tout ce qu'il doit à notre administration et nous aviser LUI-MEME de son désir. Autrement, s'il compte sur son maître de poste pour nous donner tel avis, il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et de là naissent des différends dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

LA DIRECTION.

LE PACIFIQUE CANADIEN

JOUR D'ACTION DE GRACES

28 OCTOBRE

Prix d'un billet simple pour aller et retour

Départ 26, 27 et 28 octobre. Limite de retour, 30 octobre 1913.

Service spécial

28 octobre pour Place Viger
Quitte Saint-Jérôme à 5.45 p.m.
« Ivry à 6.45 p.m.
« Sainte-Agathe à 7.00 p.m.

Arrêtant à Shawbridge et aux stations à l'ouest seulement, marchant sur les temps du 454.

Wagon-salon attaché à ce train.

BUREAU DES BILLETS
141-143, rue Saint-Jacques. — Téléphone
Mais 8125.
ou aux gares Viger et Windsor

LE LION ET LE MOUCHERON

Les loges d'Amérique s'émeuvent de la campagne menée contre elles par quelques feuilles catholiques en Canada. Elles sentent le besoin de faire leur propre apologie pour atténuer les coups répétés qu'elles reçoivent. Si petit que soit un insecte, il finit par faire succomber un lion.

L'Union des travailleurs, journal maçonnique et organe d'émancipation ouvrière aux Etats-Unis, se plaint amèrement de la guerre que lui fait en Canada la presse cléricale française, et elle recense ces modestes feuilles catholiques de calomnier la franc-maçonnerie par des mensonges jetés en pâture aux imbéciles. En même temps elle fait une longue énumération de tous les prétendus bienfaits que procurent au monde les sociétés secrètes, en particulier la franc-maçonnerie.

Quand les loges se décident à répondre aux accusations portées contre elles, c'est un signe que la société se sent piquée au sang et que ses blessures sont dangereuses. Car, d'ordinaire, elles gardent le silence et font les mortes; c'est le mot d'ordre donné par les grands maîtres.

Ici, en Canada, le nombre des journaux qui font la guerre à la franc-maçonnerie est fort restreint; la plupart lui sont favorables. D'autres se bornent à rester dans une scrupuleuse neutralité et ne lui causent aucun dommage.

Cette neutralité, sur ce point, me fait songer à ce qu'un grand écrivain ecclésiastique (Origène, je crois), a dit du combat entre Lucifer et saint Michel. Tous les adhérents à la révolte, au ciel, n'y ont pas pris une part aussi active que le chef. Plusieurs parmi les anges des hiérarchies inférieures demeurèrent neutres, n'embrassant ni la cause de Dieu ni celle de Lucifer.

Après la victoire de saint Michel, tous ces indifférents à la gloire de Dieu furent

balayés du ciel, en vertu du principe: Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. Qui non est mecum contra me est. Cette neutralité est d'ailleurs un signe évident de l'absence complète de tout amour de Dieu.

Plusieurs journalistes, par motifs humains, pour ne pas se criser des misères, se tiennent dans une scrupuleuse et prudente neutralité. Ils laissent la responsabilité du combat à saint Michel. Tous ces gens-là n'ont aucun titre à la récompense promise à ceux qui n'auront pas rougi de Jésus-Christ.

Pauvres chiens de garde! *omnes multi non volentes latrare*, vous n'avez pas donné l'éveil quand vous avez vu le voleur; alors vous êtes coupables comme lui.

De quelle utilité sont les combinaisons de la politique humaine en face du flot envahissant de la franc-maçonnerie?

C'est elle qui préside à toutes les déterminations prises par les chefs d'Etat; gouverneurs, lieutenants-gouverneurs, premiers ministres, tous subissent plus ou moins l'influence des loges et sont leurs esclaves.

On aura beau écrire dans les journaux de solides articles de fond sur la politique, tout cela aura l'effet d'un cautère sur une jambe de bois. Ensuite nous nous étourdirons de notre impuissance à redresser nos griefs.

Le monde est en franc-maçonnerie, ne l'oublions pas; c'est elle qui inspire actuellement les grandes puissances d'Europe à garder la neutralité ou même à favoriser la Turquie pour empêcher les petits peuples chrétiens de conquérir leur liberté.

Ceux qui veulent porter un jugement sur les événements du monde sans tenir compte de la franc-maçonnerie ne sont que des aveugles qui jugent des couleurs.

Pierre BAYARD.

Hier et aujourd'hui

Les écoles, en France, sont moins fortes maintenant qu'il y a 25 ans!

La chose est absolument vraie, irrécusable.

Il y a vingt-cinq ans, on sortait à peine des concours entre les écoles religieuses et les écoles laïques; or pendant les quelques années que ces concours ont duré, les élèves des congréganistes ont toujours tenu le haut degré.

Aujourd'hui, plus de congrégations, par conséquent, plus de concours, plus de rivaux et moins de stimulants.

Il y a quelques années, quelques sommités pédagogiques, en sortant d'un pensionnat de religieux, (les FF. des Ecoles Chrétiennes, nous croyons), se disaient les uns aux autres: Voilà ce qu'il nous faudrait... Pour ces messieurs, c'était l'idéal.

Mais cet idéal est disparu de par la grâce et la volonté des trois points, amis de Langlois et de sa meute.

Les religieux qui tenaient ces écoles ont dû se disperser pour obéir aux fanatiques aveugles qui gouvernent la France. En outre, ces communautés religieuses avaient un grand nombre de hautes écoles toutes très prospères qui fournissaient à la France des milliers et des milliers de professeurs brevetés et fort compétents, et dont bon nombre étaient munis de diplômes supérieurs sans compter les bacheliers qui étaient loin d'être rares.

Pour remplacer ce personnel, il a fallu choisir des hommes moins bien préparés; à la place de vieux professeurs en mette des jeunes; prendre ceux qui se présentaient, ou ceux qui, sur pressantes sollicitations, voulaient bien accepter la charge d'instituteurs sans se sentir de vocation pour cette fonction. Mais les trois points, étaient pressés; il fallait en finir, au plus tôt, avec les *calotins* au risque de mettre le désarroi dans tout le système.

Ajoutez à cela le manque de discipline dans les écoles actuelles où les élèves ne veulent pas du tout être *filii summi*, pour se conformer aux enseignements des amis du Pays, de Montréal.

Dans nos écoles laïques, disait le frère-trois points J. Cercueil, les élèves deviennent de plus en plus *désagréables!* (Bulletin du Grand Orient, page 543.)

Or, là où il n'y a pas de discipline, les progrès ne peuvent être que très médiocres; et ils le sont en effet. Il suffit d'être tant soit peu au courant des questions pédagogiques pour le comprendre; il n'y a que les gens du Pays et leurs pareils capables de faire une campagne acharnée, d'une part, quelque fois injuste, en faveur de l'instruction, et de prêcher la révolte aux écoliers d'autre part; gens imbéciles qui ne savent pas ce qu'ils veulent, qui marchent et agissent en aveugles, qui prétendent édifier d'un côté et qui détruisent de l'autre.

... Les Réponses pour les certificats d'études, disait le juif Salomon Reinach, sont vraiment effrayantes!

Avant que l'école fût gratuite, en France, l'enseignement coûtait 33,000,000 de francs.

Depuis qu'elle est gratuite, il coûte 360,000,000 de francs, sans compter ce que dépendent les catholiques pour maintenir l'enseignement chrétien peut-être cent millions et davantage, en plus.

La proportion des illettrés, d'après M. Briand lui-même, était le 14 pour cent pendant qu'elle est de nos jours de 30 p. c.

Un certain correspondant français du Pays, ne se ménage pas les compliments ainsi qu'àux siens en comparant nos instituteurs et nos institutrices à des enfants de douze ans chez eux.

C'est une vantardise de mauvaise aloi qui ne peut être crue que par les badauds du Pays et leurs semblables toujours heureux de trouver occasion de nous mépriser en transuges et antipatriotes qu'ils sont.

Depuis assez longtemps, nous condamnons bon nombre de Français instruits; ils ne sont pas plus merveilleux que les autres. Les prétendus savants que l'on fait venir de l'étranger, à grands frais, trouvent ici leurs égaux même leurs supérieurs, et parmi nos Canadiens français encore.

Qu'il y ait plus de savants en France qu'ici, n'en soyez pas surpris, *docteur du Pays*. La population en France s'élève à 40,000,000, la nôtre, à moins de 2,000,000 dans la province de Québec.

J.-A. DOLLARD.

Les vocations religieuses

M. L.-P. D. vient d'exprimer encore une fois, dans le Pays, son opinion sur les vocations religieuses; cette fois, il a parlé *ex-cathedra*.

L.-P. D. a parlé, la cause est réglée! Monsieur a dû faire de longues études sur cette question. Malheureusement, il ne les a point faites dans S. Alphonse de Ligouri; il a dû puiser un peu dans Anatole France, l'auteur favori du Pays.

Monsieur devrait savoir qu'il n'y a pas de vocation forcée. C'est Dieu qui appelle. C'est moi qui vous ai choisis, disait le divin Maître, à ses disciples. Les quelques exceptions du moyen âge ne forment pas une règle.

Quand certains effets de la grâce indiquent que telles et telles âmes sont appelées à l'état religieux ou sacerdotale, les supérieurs de communautés et de séminaires peuvent instruire, éclairer, conseiller, engager ces âmes, mais ils ne les forcent jamais, au grand jamais!

Mieux que cela, les communautés ont des noviciats, des temps de probation pour éprouver la vocation des sujets qui se présentent. Ceux qui ne donnent pas des signes d'une vraie vocation sont invariablement remis à leur famille. Et libre aux autres de retourner dans le monde, s'ils ne se sentent pas appelés.

Tous sont invités, pressés même d'entrer comme au festin des noces, dont parle Notre-Seigneur, mais, nous le répétons, personne n'est forcé.

Nous n'entreprendrons pas de prouver

à M. L.-P. D. la supériorité de la vie religieuse sur la vie mondaine. L'homme animal est incapable de comprendre les choses de l'esprit, dit saint Paul!

Ce qui nous étonne au suprême degré, c'est de voir des parents qui se disent chrétiens prétendre mettre des entraves à l'action de Dieu sur leurs enfants, ou chercher par des arguments spéciaux à étouffer l'attrait que Dieu donne pour la vie parfaite.

Les enfants appartiennent à Dieu avant d'appartenir aux parents. L'Esprit-Saint souffle où il veut. Il n'appartient pas aux parents de dire au Saint-Esprit: Vous avez mal soufflé en inspirant mon enfant! Il ne convient pas que vous interveniez dans nos affaires. Cet enfant que vous attirez à vous, je le veux dans le monde et il y restera.

Il n'y a pas à craindre que le monde se vide par l'état religieux ou sacerdotal. Dieu fait tout avec poids et mesures.

Les Anglais protestants n'ont point de religieux ni de prêtres, ceci n'empêche pas que les Canadiens français qui en donnent beaucoup à l'Eglise, les débordent de toute part au point de les effrayer et d'en faire des assimilateurs.

En vérité, en vérité, je vous le dis, de ces pierres Dieu peut faire naître des enfants d'Abraham, disait Notre-Seigneur au Juif. Tout est possible à Dieu, très bénin, L.-P. D.

Piqures

Dans la crise des écoles de l'Ontario, M. Riébaumé joue le rôle qui lui convient; le rôle d'homme bien né, de patriote, de chrétien sérieux et consciencieux qui fait passer le devoir avant toutes autres considérations... C'est tout le contraire que font les scribes du Pays; ce petit journal vendu à tous nos adversaires.

Où, *boni pauperes*... — «bienheureux sont les pauvres d'esprit». Cette beauté appartiendrait aux gens du Pays, si leur pauvreté d'esprit n'était pas de la bêtise, car il faut vraiment être sot d'esprit et sale de cœur pour prétendre que Anatole France est moral.

M. MONK, DEMISSIONNAIRE

M. Monk a démissionné, un peu tard peut-être, mais enfin, il est sorti du cabinet Borden; tandis que MM. Pelletier et Nantel s'y accrochent dans l'espérance d'échapper à la tourmente politique qui s'annonce.

Voici les raisons alléguées par M. Monk, telles qu'il les a lui-même exprimées à un journaliste:

«Je m'étais absolument engagé, à ce que rien de semblable à ce que désire faire le gouvernement au sujet de la question navale puisse être fait sans consulter le peuple; et même si la chose avait été plus urgente, je n'en eus pas moins insisté pour que le peuple ait le droit d'exprimer son opinion.

«Je ne crois pas que le gouvernement puisse résoudre le problème et en laisser au peuple la responsabilité; mais il me semble qu'il pouvait, avec les informations recueillies en Angleterre, déposer son projet devant la Chambre et demander un sursis de cinq semaines avant que le Parlement passe un vote pour permettre au peuple de se prononcer sur une question aussi sérieuse. Je crois qu'il n'y avait pas d'autre moyen, et renoncer à mon droit de tenir la promesse que j'avais faite au peuple eût été trahir la confiance qu'il avait mise en moi. D'un bout à l'autre du pays nous sommes soumis au jugement de la majorité du peuple.

«Par conséquent, nous plaçons maintenant la solution du problème entre les huit autres provinces, mais je crois que si la question avait été exposée avec soin dans la province de Québec, que le verdict n'eût pas différé en principe de celui des autres provinces.

«En ce qui concerne la question de venir en aide à la mère-patrie, un tel verdict rendu sans qu'il y eût d'élections, aurait eu beaucoup plus de poids et d'influence que la décision du gouvernement et du parti à la Chambre. Mon opinion est que, lorsqu'une question est soumise au peuple sans qu'aucune pression soit exercée sur lui, son jugement est invariablement droit.»

Dans cette déclaration, il manque un peu de conviction. M. Monk ne paraît pas entièrement désapprouver la nouvelle politique du cabinet Borden au sujet de la marine. Il semble avoir donné sa démission plutôt pour se mettre en bonne posture vis-à-vis de ses électeurs et de ses amis.

Cependant, le geste du démissionnaire mérite une approbation et nous la lui accordons volontiers, nous réservant d'y revenir si la conduite de M. Monk, en Chambre, sur cette question n'y correspond pas.

J. B.

La politique et les catholiques français

L'Observateur romano est revenu sur la question soulevée à la suite d'une conversation entre le cardinal Merry del Val et l'évêque d'Annecy.

L'Observateur romano combat la thèse des journaux qui firent observer qu'il est impossible aux catholiques français de chercher une action pratique hors de la République et ajoute:

«Certes, en France comme ailleurs, il existe des croyants et des incroyants. Leurs idées et leur but sont en contradiction absolue et la lutte entre eux se poursuit quelle que soit la forme du gouvernement. Une monarchie peut très bien être anticléricale et une république respectueuse de la religion et vice versa.

«Voilà pourquoi les catholiques non seulement peuvent, mais doivent se trouver unis dans un programme de défense religieuse en dehors de tout parti politique et malgré leurs opinions politiques personnelles.

«Quand vient le moment d'élire un député, les catholiques peuvent très bien se réunir en Comité politique, et avant d'élire un député, ils devront avant tout s'assurer que le candidat donne des garanties suffisantes touchant la défense des droits religieux.

«Cela n'empêche pas les catholiques français de s'accorder sur un programme de défense religieuse visant les questions d'un caractère purement religieux.

«Cette défense peut être organisée même en dehors de l'action parlementaire — par exemple dans les associations nombreuses même non politiques — sans cesser d'avoir une portée pratique, et les questions religieuses, par leurs points de contact avec la législation, ont une répercussion à la Chambre où tous les députés catholiques, qu'ils soient monarchistes ou républicains, pourront coopérer à la meilleure solution.»

Confiez, de préférence, vos travaux d'imprimerie aux ateliers de la CROIX. D'une pierre vous frapperez deux coups vous encastrerez moins cher qu'ailleurs et vous encouragerez une bonne oeuvre.

L'ELECTION DE RICHELIEU

M. J.-A.-P. Cardin a été élu, jeudi, député de Richelieu aux Communes, par une majorité de 266 voix. En septembre 1911, il avait été élu par 731 voix. C'est un recul considérable. Mais il faut noter aussi que les chantiers maritimes du gouvernement sont à Soré, et qu'une foule d'électeurs libéraux ont préféré s'abstenir de voter plutôt que de subir la colère ministérielle.

La guerre des Balkans aux Communes anglaises

M. Bonar Law ayant demandé à sir Edward Grey s'il pouvait faire une déclaration relative aux Balkans, celui-ci a répondu qu'il ne pouvait faire actuellement qu'une déclaration d'ordre général:

«L'état des choses, a-t-il dit, est très critique et très inquiétant dans les Balkans. Les grandes puissances font des démarches pour empêcher autant qu'elles le peuvent la rupture de la paix. Elles s'occupent principalement de deux points, à savoir: l'affirmation catégorique de leur désapprobation pour une rupture de la paix et le besoin de réaliser des réformes dans la Turquie d'Europe.

«Le gouvernement ottoman a admis en général ce besoin et l'application de réformes efficaces devrait assurer à la Turquie la possession paisible de ses provinces européennes. Ce qui est difficile pour la Turquie, c'est d'exécuter ces réformes en présence de la mobilisation des Etats balkaniques et de convaincre ces Etats que les réformes promises auront pour effet d'assurer le bien-être des populations.

«On a fait hier des propositions positives au sujet des démarches collectives auprès de la Porte et des Etats balkaniques pour vaincre ces difficultés, et nous sommes donc d'accord avec les puissances sur ce point que les puissances intéressées le plus directement aux affaires des Balkans et dont les frontières seraient le plus affectées par la guerre ont le plus grand désir de voir la paix maintenue et ceci est, je l'espère, une garantie que si la paix se trouvait rompue dans les Balkans, aucune grande puissance européenne ne prendrait part au conflit.»

Répondant à la question de savoir si, au cas où l'action actuelle ne réussirait pas, les puissances auraient recours au tribunal arbitral de La Haye, sir Edward Grey répond:

«J'aimerais mieux ne pas songer à l'insuccès des démarches que les puissances projettent. Naturellement, si elles échouaient nous ferions tout le possible pour conserver l'unité de vues des puissances. Nous ne prendrions aucune initiative. Nous ne ferions aucune proposition de nature à léser cette unité de vues.»

ERRATA

Dans l'article: *Bibliomanie Impériale*, premier paragraphe, au lieu de: «A la suite d'une conférence tenue à Hampton Court, en 1601, sous la présidence du P. Rose-Croix F. Bacon...»; lisez: «Sous la présidence du roi protecteur du P. Rose-Croix F. Bacon...»

Troisième paragraphe, 6e ligne, lisez: «antérieurs à la perversion d'Henri VIII et à des contemporains de son règne».

Dans l'article: *Le Convent maçonnique*, second paragraphe, 6e ligne, lisez: «Le vent de liberté», au lieu de «libéralisme».

Le mot «libéralisme» ne saurait plus être synonyme du mot «libéral».

En fait comme en doctrine le libéralisme n'est que la licence, ennemie mortelle de la vraie liberté.

La Chambre des Communes anglaises continue la discussion sur les propositions du gouvernement concernant le débat sur le Home Rule. Les unionistes proposent des amendements devant empêcher le langage de devenir langue officielle de l'Irlande. Le débat est lieu sur la proposition de Sam Malrohn, député unioniste de Craydon, lequel proposait de faire de l'anglais la seule langue officielle dans le parlement, les cours et les services publics.

NOTRE IMPRIMERIE

A la CROIX, nous nous chargerons de tous les travaux d'imprimerie, depuis les plus faciles jusqu'aux plus difficiles. Les commandes qu'on nous donne par la maille sont remplies aussi bien que celles qu'on vient nous les porter.

Petites Fleches

Le "Pays" et la "Truelle"

Nous avons dans la province de Québec une petite feuille maligne, fielleuse, devenue le refuge de tous les mécontents, des gens à idées étroites, saugrenues et antipatriotiques. Cette feuille n'a pas même de tête; et on ne connaît pas au juste ses fondateurs et ses rédacteurs. Ceux-ci sont tellement bien convaincus de la sale besogne qu'ils accomplissent, qu'ils ont honte d'eux-mêmes, ils se cachent, comme des hiboux, ils fuient la lumière pour rechercher les ténèbres afin de ne pas laisser apercevoir leur rictus voltairien. Cette petite feuille se nomme le Pays, non beaucoup trop honorable pour elle, car elle devrait s'appeler la Truelle.

MM. Pelletier et Nantel

MM. Pelletier et Nantel n'ont-ils pas aussi comme M. Monk promis au peuple qu'il serait au préalable consulté sur la nouvelle politique du cabinet Borden concernant la marine de guerre et la contribution à l'Angleterre?

Que font-ils aujourd'hui? Pourquoi ne suivent-ils pas le ministre des Travaux Publics?

Oeuvres d'insoumis, de rétractaires, de déserteurs!

Le Français qui a fait entendre ses jérémiades, n'aurait pas dû choisir le Pays pour les débiter! Il doit savoir que cette feuille préche l'insoumission et la révolte depuis longtemps!

Le zèle de ce Français est plus exorbitant qu'admirable! Ce faisait-il quand son gouvernement, par fanatisme, par haine sectaire condamnait les meilleurs sujets de la France à l'ostracisme, chassait par légion les religieux qui rendaient de si précieux services à leur pays; quand il jetait dehors les vieux brancardiers de 1870, ses frères des Ecoles Chrétiennes!

O gens du Pays comme vous êtes hypocrites! comme il ne vous en coûte guère d'avoir deux poids et deux mesures!

Monsieur Oyrano

Eh! monsieur Oyrano, du Pays, de quel droit voulez-vous empêcher un professeur des Hautes-Etudes de s'occuper d'élection d'étudiants?

Seriez-vous pris de la maladie de l'influence indue, vous aussi?—Votre journal favori ne préche-t-il pas la liberté pour tous; ne se moque-t-il pas «des fils soumis»?

Comment alors pouvez-vous vous permettre de morigéner celui-ci et celui-là parce que ces messieurs ne font pas vos petites affaires?

On la connaît votre liberté, c'est la liberté de faire le mal que vous voulez, vous êtes prêts à enchaîner toutes les autres libertés comme font vos amis de France et du Portugal.

Heureuse innovation

Les Commissions Scolaires catholiques de Montréal, indépendantes de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, se sont formées en association. Elles ont nommé un bureau de directeurs de cinq membres: M. le chanoine Lepailleur, le Dr Baril, M. A. Saint-Cyr, M. A. Gagné et M. C.-H. Lavallée; et, de plus, elles se sont donné un visiteur général dans la personne de M. l'abbé Dupuis, aumônier des Religieuses du Sacré-Coeur au Saull-au-Récollet.

Il va sans dire que les commissions scolaires paroissiales gardent leurs attributions et leurs pouvoirs.

Ce bureau de direction verra à leurs intérêts généraux.

Cette association a reçu la haute approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.

Nous sommes heureux de voir ainsi se réaliser une idée qui nous était chère et que nous avons, même, exposée devant la Commission Royale que le gouvernement Gouin avait nommée pour étudier la situation scolaire de Montréal. Nous venions alors à l'encontre de ceux qui prônaient l'annexion des commissions scolaires indépendantes à la Commission de Montréal.

Notes diverses

L'imposteur Joseph Pierre Vilatte, que nous avons démasqué dans la Croix, il y a quelques années, a été tué au Mexique. Il devait finir tragiquement, car sa vie a été celle d'un criminel.

Il paraît que le maire d'Ottawa, M. Hopewell a consenti à présider l'assemblée de Mlle B. Wylie, suffragette anglaise, qui aura lieu dans la capitale le 30 du courant. C'est être beaucoup trop galant! Ce maire mériterait qu'une suffragette le prit aux cheveux!

Le Pape a adressé une circulaire à tous les évêques d'Europe leur recommandant de travailler en faveur de la paix et ordonnant des prières dans toutes les églises.

L'Union Saint-Joseph d'Ottawa célébrera le cinquantième anniversaire de sa fondation en mai prochain. Cette société compte 28,000 membres.

M. Emile Deniau, conférencier et chanteur français, continue à donner à Montréal et à Québec de très beaux concerts. Nous invitons le public canadien-français à y aller.